

Naissance officielle de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance

Publié le 28 octobre 2015 par ActuNautique.com



Chaîne d'information **Nautisme** - 21 organisations professionnelles et associations de la filière nautique étaient réunies hier à Paris pour la présentation officielle de la **Confédération du Nautisme et de la Plaisance** (CNP).

Le temps où le navigateur plaisancier était ignoré dans les grandes décisions ayant trait au littoral ou à la réglementation maritime semble désormais être révolu, et le législateur, l'édile local et le technocrate auront désormais face à eux un interlocuteur parlant d'une seule voix, représentant 9 millions de plaisanciers, 5000 entreprises, 70 000 salariés, 570 ports de plaisance, soit un chiffre d'affaires de plus de 5 milliards d'euros : la **Confédération du Nautisme et de la Plaisance** ou **CNP**.

Une confédération directement issue d'un combat, la lutte contre la **taxe de mouillage**, une proposition de loi portée par un élu local Corse basée sur une argumentation environnementale fallacieuse, et dont le seul mérite aura permis de fédérer toute la filière nautique française, sortie fortifiée par le retrait du projet de loi par le gouvernement.

Car longtemps, les différentes organisations ou associations de la filière nautique se sont fréquentées sans ressentir le besoin d'aller plus loin.

Le projet de **Taxe Mouillage** aura été le catalyseur d'un rapprochement devenu indispensable dans un contexte administratif mouvant, et notamment la création de nouvelles super-régions.

Dans ce contexte, la **Confédération du Nautisme et de la Plaisance** souhaite se poser "*comme un acteur majeur des grands débats de la communauté maritime*", mot choisi à dessein, en devenant un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics nationaux, régionaux et locaux.

La **Confédération du Nautisme et de la Plaisance** est organisée en 4 collèges : Industrie et services nautiques ; Ports de plaisance ; Fédérations sportives délégataires et Associations et fédérations d'usagers.

Le premier bureau élu hier lors de l'AG de la CNP se compose d'un président, Yves Lyon-Caen (président de la FIN et représentant le collège Industrie et services) et de trois vice-présidents : Serge Paillarès (FFPP pour les Ports de Plaisance) ; Jean Kerhoas (vice-président de la FFV pour les Fédérations sportives délégataires) et Jean Kiffer (AF3P pour les associations d'usagers).

Le conseil d'administration de la CNP se compose pour sa part de 14 membres issus des 21 organisations adhérant à la Confédération.

Pour l'année 2015-2016, le **Confédération du Nautisme et de la Plaisance** s'est donnée 3 axes de travail :

- s'engager dans une démarche de participation active citoyenne dans le cadre de la planification maritime
- s'associer aux contributions publiques et aux décisions qui engagent l'avenir du nautisme et de la plaisance
- développer des démarches concrètes de cogestion durable dans l'intérêt des territoires y compris par les sciences participatives.

Avec la création de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance, la filière nautique se donne les moyens de peser sur les débats et orientations de la politique maritime française. Indispensable pour une activité pesant 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et employant 70 000 salariés.